

Il fallait de plus lutter contre la modestie reconnue de groupes à coup sûr fort intéressants, mais qui n'ont point l'habitude de faire étalage de leurs oeuvres tant exotiques que domestiques. Déjà en mil neuf cent douze, je crois, M. Bourassa avait obtenu congé de publier un compte-rendu financier de l'Hospice des Incurables, joint au détail des opérations de toute l'année. Ce fut la matière d'un superbe article où parut justifiée cette remarque d'un plaisant: Si vous voulez que la ville de Montréal sorte du pétrin, confiez-en l'administration aux Soeurs de la Providence durant un an. (Des articles comme celui-là, il en faudrait un chaque année et pour chacune de nos institutions charitables, afin de noyer dans la honte les propos stupides et ingrats que tiennent beaucoup de braves gens au sujet des Frères et des Soeurs). Mais cette fois il s'agissait, non pas de régie interne ou de comptabilité, mais de ministère proprement dit; et le ministère des gens d'Eglise—hommes ou femmes—appartient bon gré mal gré à l'Histoire et aux historiens de l'Eglise. Et quelle page de cette sublime histoire M. Bourassa a su tirer des archives ou des communiqués de nos diverses institutions franco-canadiennes!

Le succès a donc répondu à l'effort. Nous avons dans le "Canada Apostolique" un résumé très au point de l'oeuvre accomplie par nos missionnaires dans le Nouveau-Monde et dans l'Ancien. Sans doute ce bel écrit souffre du défaut inhérent à toute synthèse: nécessairement on élague le récit, surtout *des récits* qui toucheraient davantage et même en diraient plus long qu'un vaste ensemble méthodique soutenu par des chiffres. L'auteur est allé au plus pressé, laissant au futur historien des missions canadiennes la route libre—bien jalonnée du reste—pour une exploitation en règle de ce champ nouveau.—M.-A. L.

MGR EMARD.—"Le Code du Droit canonique".—*Ses canons les plus pratiques pour le saint ministère.*—En vente à la chancellerie de Valleyfield.

Il n'entraît sûrement pas dans l'intention du vénérable auteur de détourner les prêtres de Valleyfield de l'étude attentive du Nouveau Code en son propre texte. Au contraire, ce clair exposé des parties qui les intéressent davantage, joint au studieux exemple que leur donne leur chef spirituel, ne peut que les inciter à scruter de plus en plus ce monument de science et de sagesse élevé à la gloire de Pie X et de Benoît XV et de l'Eglise du XXème siècle. Nous engageons vivement le clergé des autres diocèses à se procurer cet ouvrage utile à tous les prêtres voués au ministère actif.—M.-A. L.

Abbé J.-G. GELINAS.—"En veillant avec les petits de chez nous".—*Causeries historiques*—Maison-Mère de la Providence, Montréal. L'unité: 75 sous; la douzaine: \$7.20; le demi-cent: \$27.50; le cent: \$53.00

Contrairement à l'opinion du vulgaire, il faut beaucoup d'érudition ou de science et non moins d'habileté littéraire ou oratoire pour s'adresser à la prime jeunesse avec chance de succès. Ceux qui en doutent n'ont qu'à feuilleter l'ouvrage *En veillant avec les petits de chez nous* et son devancier *Au foyer* dus à la plume si pa-